

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 411

présenté par

M. Faure, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Garot, M. David Habib, Mme Manin,
M. Pupponi et Mme Vainqueur-Christophe

ARTICLE 6 BIS

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.